

La téléassistance à domicile



Le fonctionnement est très simple. Un équipement composé d'un transmetteur est d'un déclencheur est installé au domicile de l'abonné.

Par simple pression sur le déclencheur porté autour du cou ou du poignet, l'alarme est transmise à la centrale d'écoute de Présence Verte qui envoie immédiatement les secours adaptés.

Lorsque l'utilisation d'un déclencheur classique est inadaptée, des déclencheurs spécifiques sont disponibles **sans majoration de tarif** (déclencheur à effleurement, à écrasement, au souffle, détecteur de chute lourde). La location d'un déclencheur supplémentaire est également possible.

Des aides financières peuvent être accordées par le Conseil Général (APA), les caisses de retraite, et les communes.

Les conseillers Présence Verte sont là pour renseigner et aider les abonnés à accomplir les démarches pour en bénéficier.

L'association Présence Verte Touraine est déclarée « Services à la personne ». Les abonnés imposables sur les revenus peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt correspondant à **50% des sommes versées** (selon dispositions fiscales en vigueur).

Le contrat prend effet le jour de l'installation et se renouvelle par tacite reconduction.

Le contrat peut être résilié, sans frais, à tout moment par simple lettre que soit le motif.

La téléassistance mobile



La téléassistance mobile est un complément à la téléassistance à domicile. Elle est plus particulièrement destinée à des travailleurs isolés évoluant dans un contexte à risques ou à des personnes pratiquant des loisirs en solo.

L'abonné est équipé d'un appareil lui permettant, 24h/24, de lancer une alarme à la centrale d'écoute de Présence Verte en cas de besoin.

La centrale d'écoute **géolocalise immédiatement l'abonné et envoie sur place les secours adaptés**. Ce service est disponible en France

La domotique

☒ Les détecteurs de fumée

☒ Les détecteurs de monoxyde de carbone

Dans le cadre du Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011, l'installation de détecteurs de fumée normalisés est obligatoire dans tous les lieux d'habitation, **avant le 08 mars 2015**.

Présence Verte propose à ses abonnés l'installation de détecteurs communicants.



A la différence des détecteurs classiques que l'on peut trouver dans le commerce, les détecteurs installés par les conseillers Présence Verte sont associés au transmetteur **et permettent ainsi, de lancer une alarme à la centrale d'écoute de Présence Verte en cas de déclenchement du matériel**. Toutes personnes, **même les plus fragilisées**, à mobilité réduite, mal entendantes ou mal voyantes sont **sécurisées et rassurées par ce fonctionnement qui leur garantit un secours immédiat**.

☒ Le balisage lumineux

Recommandé par les professionnels de santé et du maintien à domicile, le balisage lumineux est un **réel outil de prévention des chutes**.



Dans l'obscurité et dans les espaces parfois encombrés, le balisage lumineux contribue à rassurer la personne lors de ses déplacements nocturnes.

Grâce au détecteur de mouvement installé à environ 30 cm du sol, la personne qui s'assoit au bord du lit **déclenche automatiquement l'allumage de la lumière habituelle et rassurante de sa chambre**.

Ces détecteurs de mouvement radio peuvent également être installés sur le parcours (chambre, couloir, toilettes) **permettant un balisage complet et une sécurisation totale de la personne**.